

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Le Parlement oublié

EN Grande-Bretagne, dès le 14 septembre, la Chambre des communes était convoquée pour entendre Tony Blair et débattre de la situation internationale. En Israël, le 16 septembre, la Knesset consacrait une session extraordinaire à la tragédie américaine. En Allemagne, le 19 septembre, le Bundestag était réuni pour écouter le chancelier Gerhard Schröder et voter une motion de soutien aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis même, le 20 septembre, le président Bush exposait devant les deux Chambres réunies en Congrès son plan d'action contre le terrorisme. En Espagne, les Cortes étaient invitées, le 26 septembre, à donner leur avis. Au Japon, le même jour, la Diète était saisie du projet de loi autorisant la participation du pays à certaines opérations. Dans toutes ces démocraties, le pouvoir a jugé nécessaire d'associer rapidement la représentation nationale au débat suscité par les actes terroristes du 11 septembre.

En France, en revanche, le Parlement n'a pas été appelé, dans les jours qui ont suivi les attentats, à discuter de la crise. Certes, la session ordinaire s'ouvrant la semaine prochaine, l'exécutif savait qu'il aurait à s'expliquer, le moment venu, face aux députés et aux sénateurs. Mais symboliquement il eût été préférable, dans une circonstance aussi grave, de s'adresser sans attendre aux élus du peuple. Tous ceux qui réclament la réhabilitation du Parlement ont perdu une bonne occasion de manifester la solidité de leurs

convictions. La Constitution précise que « *le Parlement est réuni en session extraordinaire à la demande du premier ministre ou de la majorité des membres composant l'Assemblée nationale* » et que ces sessions « *sont ouvertes et closes par décret du président de la République* ». Il faut donc l'accord du premier ministre et du président de la République pour qu'une telle convocation ait lieu.

Depuis le 11 septembre, ni l'un ni l'autre ne l'ont estimée nécessaire. Il en était allé autrement à l'époque de la guerre du Golfe : le Parlement avait été convoqué en session extraordinaire en août 1990 pour débattre de la situation, puis en janvier 1991 pour voter sur l'engagement de la France.

Avant d'annoncer, dans son entretien à *Ouest-France*, jeudi 27 septembre, qu'un débat aurait lieu le 3 octobre, Lionel Jospin s'était contenté de faire savoir, le 18 septembre, qu'en cas d'engagement des forces françaises le Parlement serait consulté. Auparavant, le 14 septembre, les commissions des affaires étrangères et de la défense des deux Assemblées avaient auditionné trois de ses ministres. Mais le chef du gouvernement n'avait pas cru devoir solenniser l'événement en demandant, avant leur rentrée statutaire, la réunion de l'ensemble des parlementaires.

Il est vrai qu'il n'est pas dans les habitudes en France, lorsque survient un événement important, de se tourner spontanément vers le Parlement. C'est cela qu'il faudrait changer.

Le Monde
28.9.01 p. 7

Lionel Jospin : « Aucun désordre mondial ne peut justifier la barbarie de tels actes »

Le premier ministre confirme la tenue d'un débat à l'Assemblée le 3 octobre

DANS un long entretien accordé, jeudi 27 septembre, au quotidien régional *Ouest-France*, le premier ministre, Lionel Jospin, s'exprime sur la situation internationale après les attentats aux Etats-Unis. Interrogé sur ce qui a pu apparaître comme une « réticence » de sa part à s'engager pleinement derrière les Américains dans leur riposte militaire au terrorisme, il réfute ce terme. « Ne parlons pas de réticence, mais d'attente. Nous avons dit à nos amis américains ce qui nous paraît souhaitable ou, au contraire, risqué. Nous avons déclaré notre disponibilité. Il restera à décider souverainement du principe et des formes éventuelles d'un engagement, si celui-ci nous est demandé. »

M. Jospin insiste toutefois sur la nécessité, pour les grandes puissances, de réfléchir au-delà d'une réponse armée à une « organisation plus solidaire du monde ». « Aucun désordre du monde ne peut justifier la barbarie de tels actes. Les racines du terrorisme plongent dans le fanatisme, la haine des autres, une vision mortifère du monde et non dans les déséquilibres des relations internationales. Mais il y a, c'est vrai, chez trop de peuples, des tensions, des frustrations, une radicalité qui sont liées à l'inégalité des conditions », souligne-t-il.

Evoquant les risques terroristes en France, M. Jospin indique qu'il ne dispose pas « d'informations nous laissant penser que la France serait visée, même si l'on sait que des objectifs américains pouvaient être concernés dans notre pays. Mais il nous faut être vigilants ». Il confirme qu'il a proposé aux présidents des deux Assemblées l'organisation d'un débat sur la situation internationale qui pourrait avoir lieu dès le lendemain de la rentrée parlementaire, le 3 octobre, à l'Assemblée nationale.

« RESPONSABILITÉ CIVIQUE »

M. Jospin se veut rassurant sur les craintes de récession mondiale et ses répercussions sur la France. « Ni aux Etats-unis ni en Europe et encore moins en France, nous ne sommes en récession : il n'y a pas de chute de la production. Nous sommes dans une phase de ralentissement économique, liée à des données préexistantes aux événements de septembre : fin d'un long cycle aux Etats-Unis, crise structurelle au Japon. Mais les fondamentaux économiques de l'Europe restent favorables. Chez nous, il y a des ressorts internes pour maintenir la croissance, et nos choix de politique économique – notamment le soutien du pouvoir d'achat

par la baisse d'impôt et la prime pour l'emploi – sont bien adaptés à la période », souligne-t-il.

Dans un registre qui lui est peu commun, le premier ministre en appelle aux acteurs économiques et à leur « responsabilité civique » : « Lutter contre le terrorisme ce n'est pas seulement l'affaire des juges, des policiers, des services secrets, des Etats, observe-t-il. Il y a aussi une réponse que peuvent donner les chefs d'entreprise, les investisseurs et les consommateurs. Face au terrorisme et aux désorganisations qu'il cherche à provoquer, il y a une responsabilité presque civique des chefs d'entreprise : ils doivent eux aussi résister à l'intimidation et soutenir l'activité économique. Faisons preuve, tous ensemble, de patriotisme économique », déclare M. Jospin.

A propos de la situation au Proche-Orient notamment, le premier ministre lance une mise en garde : « Il faut veiller, par nos réactions, nos analyses, les mots que nous employons, la nature de la réplique qui sera apportée aux attentats, à ne pas contribuer à ce qu'une partie des peuples de cette région en vienne à admettre la folie meurtrière de groupes très minoritaires. Il faut isoler le terrorisme. »

Pascale Robert-Diard